

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE**

**DU 2 MAI 2019, à 16h00**

**à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne**

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Jacques de Watteville, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Ministre de tutelle, et de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat et M. Rémy Jaquier, Président du Grand Conseil, sont excusés. Le Président remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

M. Jacques de Watteville passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV), le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 22 février 2019 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 2 avril 2019.

Il précise que la BCV a offert à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé. Celui-ci explique aux actionnaires le fonctionnement de leur appareil de vote.

M. Jacques de Watteville prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. François Vodoz, Secrétaire général a.i. du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Yves Philippe Bloch, Secrétaire général de Nestlé SA ;
- M. Christophe Reymond, Directeur général du Centre Patronal ;
- M. Attilio Tissi, Chief Financial Officer de Bobst SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie Holding SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2018, la société d'audit KPMG SA, est présent, représenté par MM. Olivier Gauderon, Associé, responsable du mandat, et Philippe Ruedin, Directeur.

M. Jacques de Watteville constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune.

La Banque n'a pas reçu de question écrite demandant une réponse dans le cadre de la présente Assemblée générale.

Le Secrétaire explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévoter ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

### **Liste des présences**

Le Secrétaire donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires entrent ou quittent la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 639 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 7 133 463 actions, soit les 82,89% du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. Pascal Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points nos 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. Pascal Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

### **1. Allocution présidentielle**

Le Président effectue son allocution, sous le titre « Solidité et valeurs », en abordant quatre thèmes principaux. Il expose en quoi la Banque est solide dans la durée et bien armée face aux défis. Il présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale. Il termine en passant en revue les propositions du Conseil d'administration en matière de dividende et la politique de distribution de la Banque.

## **2. Rapport de la Direction générale**

M. Jacques de Watteville passe la parole à M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « Succès de la stratégie ». Il commente les résultats 2018, en les qualifiant de très bons. Puis, il présente un bilan de la stratégie 2014 – 2018, ainsi que la Fondation BCV 2<sup>e</sup> pilier, qui existe depuis 40 ans. Il termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

Cela étant, M. Jacques de Watteville ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour des questions d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion.

## **3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2018, y compris les comptes consolidés du Groupe**

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2018 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV, ainsi que sur l'application pour iPad BCV Relations Investisseurs, et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

M. Jacques de Watteville passe ensuite la parole à M. Olivier Gauderon, de KPMG SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Olivier Gauderon présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2018 de la Banque. KPMG SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2018 de la Maison mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

### **Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 99,76% (7 117 831 oui ; 15 389 abstentions ; 1 442 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2018, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

#### **4. Décision sur l'affectation du résultat net**

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 362 380 473,86 en versant un dividende ordinaire de CHF 35 par action, soit un total de CHF 301 216 650, et l'attribution d'un montant de CHF 61 063 823,86 aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

Il ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

##### **Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 99,83% (7 122 580 oui ; 8 042 abstentions ; 4 040 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point no 4 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 362 380 473,86 en versant un dividende ordinaire de CHF 35 par action, soit CHF 301 216 650, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 61 063 823,86 aux Réserves facultatives issues du bénéfice. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, dès le 8 mai 2019.

#### **5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale**

En préambule, M. Jacques de Watteville rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est raisonnable, en ligne avec celui de sociétés similaires et conforme aux meilleures pratiques. Il est orienté à long terme et les rémunérations sont directement et clairement liées à la performance.

Il rappelle le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Il propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

##### **Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 98,85% (7 053 074 oui ; 39 361 abstentions ; 42 247 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,74% (7 044 880 oui ; 51 027 abstentions ; 38 775 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 934 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,40% (7 020 652 oui ; 45 404 abstentions ; 68 626 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 820 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2018. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,73% (7 044 275 oui ; 40 090 abstentions ; 50 317 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 1 504 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2019-2021, qui sera payé en 2022 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

## **6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,64% (7 091 754 oui ; 19 885 abstentions ; 5 083 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

## **7. Election au Conseil d'administration**

Au point no 7 de l'ordre du jour figure la réélection de M. Reto Donatsch, pour une année seulement en raison de l'atteinte, en 2020, de la limite d'âge de 70 ans figurant dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 (ci-après : LBCV) et dans les Statuts.

Le Président rappelle brièvement le parcours et le CV de M. Reto Donatsch, qui est également Vice-président du Conseil d'administration et préside le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Le Conseil d'administration recommande chaleureusement le renouvellement de son mandat.

M. Jacques de Watteville précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat. Le Secrétaire lit la résolution et il est passé au vote électronique.

### **Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 97,36% (1 336 543 oui ; 21 569 abstentions ; 14 553 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Reto Donatsch au Conseil d'administration pour une période d'une année. »

M. Jacques de Watteville félicite M. Reto Donatsch pour sa réélection.

## **8. Election du Représentant indépendant**

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2019 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et, personne ne demandant la parole, il la clôt. Le Secrétaire lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

### **Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 99,69% (7 112 983 oui ; 17 147 abstentions ; 4 787 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2019 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

M. Jacques de Watteville félicite M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm pour sa réélection.

## **9. Nomination de l'Organe de révision**

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2019 KPMG SA, à Genève, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA.

En application de la LBCV et des Statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2019.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion concernant le point no 9 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,59% (7 105 825 oui ; 19 579 abstentions ; 9 513 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2019. »

Au nom de KPMG SA, M. Olivier Gauderon déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

## **10. Divers**

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 30 avril 2020.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16, alinéa 5, des Statuts, et rappelé dans une annonce parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 22 février 2019.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Un actionnaire, représentant les actions de Pro Natura, souligne l'importance de la protection de l'environnement, félicite la Banque pour ses résultats et les réflexions en cours dans le domaine du développement durable (économique, environnemental et social) ; il l'invite à soutenir les efforts en vue de conserver la belle nature vaudoise, dont de magnifiques images aériennes ont été projetées en cours d'Assemblée. M. Jacques de Watteville remercie cet actionnaire pour son intervention, en soulignant que le Conseil d'administration est très attentif à ces questions.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion.

M. Jacques de Watteville conclut par quelques mots personnels.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée 2019 close à 17h40.

Le Président

Le Secrétaire